Objectif Oman

Juin 2020

FAITS SAILLANTS

- ***Assouplissement de la législation en matière de mobilité professionnelle des travailleurs expatriés***
- ***Amélioration temporaire et en trompe-l'œil de la situation des finances publiques***
- ***Création d'Oman Investment Authority***
- ***Hydrocarbures : interrogations sur l'engagement des compagnies occidentales dans le pays***

CLIMAT DES AFFAIRES

Point de situation sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19

Le Sultanat d'Oman, qui comptait officiellement 40 070 cas de Covid-19 recensés pour 176 décès au 30 juin, a connu une forte accélération du nombre de cas détectés au cours des dernières semaines : jusqu'à 1500 nouveaux cas par jour contre une centaine au mois d'avril. Le Gouvernorat du Dhofar et la ville de Duqm, particulièrement touchés, ont été placés en isolement jusqu'au 3 juillet et un certain nombre de sites touristiques ont été fermés à travers le pays. De nouvelles amendes – de 100 à 500 OMR – destinées à sanctionner les manquements aux règles de précaution sanitaire sur les lieux de travail (non-port du masque, manque de gel hydroalcoolique, absence de contrôle à l'entrée des bases-vie des travailleurs, etc.) ont par ailleurs été mises en place. En dépit de la forte propagation du virus, les autorités ont confirmé la reprise progressive d'un certain nombre d'activités afin de donner un peu d'air à l'économie. La quasi-totalité des commerces, y compris dans les centres commerciaux, ont ainsi été autorisés à rouvrir. La *Royal Oman Police* a en outre annoncé la reprise dès le 1er juillet de ses activités en lien avec le public (passeports, permis de conduire, visas, …). Aucune date n'a en revanche été dévoilée à ce jour concernant la reprise du trafic aérien régulier.

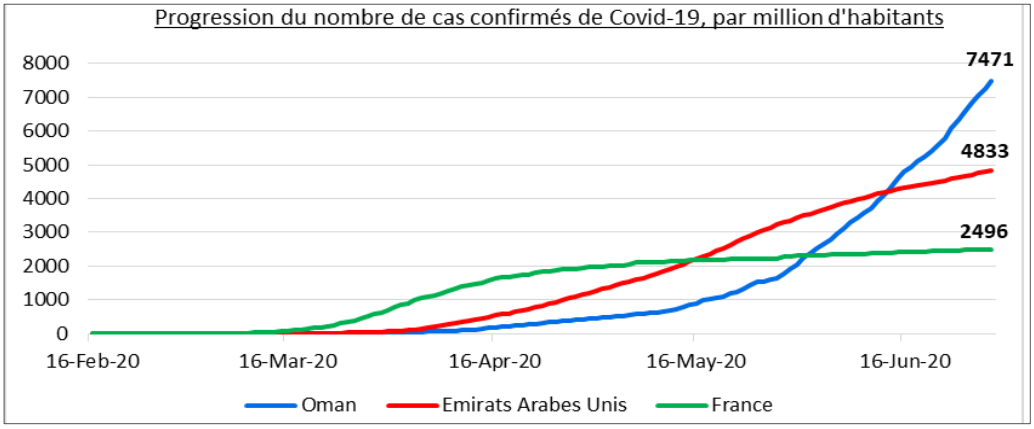

Données : ourworldindata.org

Assouplissement de la législation en matière de mobilité professionnelle des travailleurs expatriés

Amendée au mois de juin, la loi sur la « *Résidence des travailleurs étrangers* » autorisera à partir du 1er janvier 2021 un travailleur expatrié à changer d'employeur librement à l'issue de son contrat de travail ou en cas de résiliation de ce dernier. Le visa de résidence du travailleur expatrié pourra ainsi être transféré auprès d'un nouvel employeur, sous réserve que celui-ci dispose d'une licence l'autorisant à recruter des salariés étrangers. Le travailleur expatrié ne sera dès lors plus tenu d'obtenir le *Non Objection Certificate* (NOC) – supprimé *de facto* – de la part de son précédent employeur à l'origine de la demande initiale du visa de travail. Pour mémoire, instauré en 2014, le NOC visait notamment à préserver les employeurs d'une « concurrence déloyale » en matière de recrutement. Un employé expatrié récemment embauché et formé ne pouvait ainsi quitter « prématurément » son employeur pour un autre. A défaut d'obtenir le NOC de son employeur – ni les autorités omanaises, ni la justice n'ont le pouvoir d'émettre ce certificat –, l'employé devait rentrer dans son pays d'origine et patienter au minimum deux ans avant de pouvoir solliciter un nouveau visa de travail en Oman. A noter que le transfert des visas de résidence des membres de la famille du travailleur expatrié sera également autorisé. Si l'abolition programmée du NOC devrait en principe permettre de libéraliser partiellement le marché de l'emploi des travailleurs expatriés, en facilitant notamment leur mobilité professionnelle – les travailleurs expatriés représentent près de 85% de la main d'œuvre dans le secteur privé –, la portée de cette mesure sera toutefois atténuée par le renforcement en cours de la politique d'omanisation sur fond de crise économique. A l'image de ce qui se passe dans le secteur public, le licenciement des travailleurs expatriés par les entreprises en difficulté a en effet été facilité, voir encouragé, afin de préserver le maintien dans l'emploi des salariés omanais. De fait, le Sultanat enregistre actuellement une forte baisse du nombre de travailleurs expatriés (voir *Objectif Oman* de mai 2020).

INFORMATIONS MACROECONOMIQUES ET FINANCIERES

Une amélioration temporaire et en trompe-l'œil de la situation des finances publiques

Selon les données officielles du service de statistiques *NCSI*, le budget aurait enregistré un excédent de 134 M OMR (env. 310 M EUR) sur les quatre premiers mois de 2020, en raison principalement des fortes baisses des dépenses de défense et de sécurité (-17,2% en g.a. ; à 839 M OMR) et des dépenses d'investissements, notamment pour les projets civils hors hydrocarbures (-47,8% en g.a. ; à 171 M OMR). De fait, les appels d'offres et l'attribution de nouveaux contrats doivent désormais être approuvés par le Ministère des Finances – engendrant ainsi un allongement des délais de traitement et une plus grande sélectivité – et un certain nombre de grands projets ont été suspendus dans l'attente de leur réexamen. Le Sultan Haitham bin Tariq a toutefois ordonné en juin l'exécution de projets de développement à hauteur de 300 M OMR pour soutenir l'économie omanaise – si aucune liste n'a été publiée jusqu'à présent, la construction d'un port de pêche à Daba dans le Musandam figurerait parmi les projets envisagés –, ainsi que la mise en place de prêts d'urgence sans intérêt pour les entrepreneurs et PME les plus touchés par la crise. Du côté des recettes budgétaires, les autorités ont annoncé la création au sein de la récente *Tax Authority* d'un département dédié à la lutte contre l'évasion fiscale, ainsi que d'une direction générale dédiée à la planification des politiques fiscales. Le Sultanat d'Oman a par ailleurs accepté de prolonger l'effort actuel de réduction de sa production de pétrole brut (-200 000 barils/jour) durant le mois de juillet afin de soutenir les prix du baril, principale source de revenus du pays – dans le cadre du nouvel accord OPEP+, il était initialement prévu que cet effort soit ramené à -161 000 b/j au début du 2nd semestre 2020. En dépit de ces différentes annonces, *Moody's* a abaissé – pour la seconde fois depuis le début de l'année – la note souveraine d'Oman, de Ba2 à Ba3 avec perspective négative. Cette décision a notamment été justifiée par les inquiétudes persistantes de l'agence de notation concernant la capacité du Sultanat à faire face à une baisse durable de ses revenus pétroliers. L'ampleur de la crise économique actuelle et, son corollaire, un déficit public désormais officiellement attendu à 4 Md OMR en 2020 (contre 2,5 Md OMR auparavant),

auraient par ailleurs poussé les autorités à engager des discussions préliminaires avec certains pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) en vue d'un éventuel soutien financier selon *Bloomberg*. A ce titre, l'agence de presse évoque notamment la tenue récente d'échanges à haut niveau avec le Koweït et le Qatar.

Création d'Oman Investment Authority

Les autorités omanaises ont annoncé début juin la création par décret royal d'*Oman Investment Authority (OIA)*, qui regroupera les actifs, les investissements et les équipes des deux fonds souverains *SGRF* et *Oman Investment Fund (OIF)*, ainsi que ceux de la Direction générale des Investissements du Ministère des Finances. La propriété de toutes les sociétés d'État, à l'exception notable de l'opérateur pétrolier national *PDO*, de quelques sociétés qui seront précisées ultérieurement et des participations étatiques dans des « établissements internationaux », sera transférée du Ministère des Finances à cette nouvelle entité, qui répondra directement au Conseil des ministres. L'*OIA* sera présidée par M. Abdul Salam Bin Muhammad Al-Murshidi, président du *SGRF*, qui aura rang de ministre. Pour mémoire, le *SGRF* et l'*OIF*, plus centré sur le développement de l'économie nationale, comptaient respectivement 17,3 Md USD et 6 Md USD d'actifs sous gestion selon les dernières données officielles publiées en 2019 (14,3 Md USD et 3,4 Md USD désormais selon le *Sovereign Wealth Fund Institute*). Si la création de l'*OIA* semble d'abord répondre à un besoin de rationalisation de la gestion des actifs et des investissements publics, en Oman comme à l'étranger, certains analystes voient dans cette décision un moyen pour les autorités de renforcer – de par l'effet taille – leur pouvoir de négociation vis-à-vis de leurs contreparties, voire de préparer le terrain à un futur plan de privatisations. A noter par ailleurs que le Ministère du Commerce et de l'Industrie a publié le 21 juin la réglementation exécutive de la loi sur les investissements étrangers en Oman « *New Foreign Capital Investment Law »,* entrée en vigueur en début d'année (voir *Objectif Oman* de février 2020).

INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydrocarbures : interrogations sur l'engagement des compagnies pétrolières occidentales dans le pays

La faiblesse actuelle des cours des hydrocarbures et la crise économique mondiale poussent les grands acteurs du secteur pétrogazier à réduire leurs dépenses d'investissement et à réviser leur présence dans le monde. Alors que le prix du pétrole omanais semble désormais se stabiliser au-dessus de 40 USD le baril, les interrogations sur un possible désengagement d'opérateurs occidentaux se multiplient au Sultanat. *Royal Dutch Shell* aurait ainsi suspendu jusqu'à nouvel ordre son projet de construction d'usine GTL (*Gas-to-Liquids*) à Duqm, en partenariat avec *OQ*, selon la revue spécialisée *MEED* en date du 9 juin – d'un coût estimé à 3 Md USD, cette usine prévue en 2026 doit permettre de valoriser localement une partie du gaz extrait dans les blocs 10 et 11 de la zone du *Greater Barik*. Quelques jours plus tard, le ministre omanais de l'Energie, Mohammed Al Rumhy, indiquait que ce projet, et notamment sa viabilité économique et financière, allait faire l'objet d'un réexamen attentif durant les trois prochains mois au regard du contexte économique dégradé. La décision finale d'investissement – positive ou négative – pourrait dès lors être annoncée au 3e ou 4e trimestre 2020 selon le ministre. Poursuivant une stratégie globale de désinvestissement d'au moins 15 Md USD d'ici mi-2021, *BP* serait pour sa part en discussion avec d'autres opérateurs – non-précisés – pour la vente d'une participation de 10% dans le projet gazier de Khazzan. Le montant potentiel de la transaction est estimé à plus d'1 Md USD. Pour mémoire, *BP* détient actuellement 60% du bloc 61 de Khazzan contre 30% pour le groupe omanais *OQ* et 10% pour l'opérateur national malaysien *Petronas*. Comptant parmi les principaux projets en développement dans l'amont gazier au Sultanat, Khazzan produit actuellement près de 28 M de m^3 de gaz par jour et 35 000 barils de condensat. Prévue d'ici 2021, l'entrée en production de la seconde phase du projet (« Ghazeer ») doit permettre de porter la production quotidienne du site à 42,5 M de m^3 de gaz et 50 000 barils de condensat. Enfin, *Occidental* (*Oxy*), second producteur de pétrole brut du Sultanat derrière *PDO*, envisagerait également de réduire sa présence en Oman selon *Bloomberg*. La firme de Houston, endettée à hauteur de 40 Md USD,

détiendrait près d'1 Md USD d'actifs dans le pays, où elle opère les champs de Safah et du bloc 62 dans le Nord, ainsi que le champ de Mukhaizna dans le Sud.

Bourse : le Muscat Securities Exchange en repli au 1er semestre

Dans le sillage de la dégradation de la situation économique du Sultanat, l'indice boursier MSM 30, composé des 30 principales entreprises cotées sur la plateforme boursière *Muscat Securities Exchange (MSM)*, a enregistré une correction significative au 1er semestre 2020. Il s'établissait à 3521 points le 30 juin à l'ouverture, en recul de 11,6% depuis le 1er janvier (3981 points à l'ouverture). Au niveau sectoriel, l'indice du *MSM* dédié aux valeurs industrielles est celui qui a le mieux résisté, enregistrant une baisse de 5,9% sur les six premiers mois de l'année, contre des baisses respectives de 12% et 17,4% pour les indices dédiés aux secteurs financier et des services. En matière d'activité, le nombre d'actions échangées et le montant des transactions ont connu un pic au mois de mars – comme pour l'ensemble des places boursières dans le monde – avec 299 130 actions échangées pour un montant global de 72 M OMR, avant de s'effondrer en avril, avec seulement 114 709 actions échangées (-62% en g.m.) pour un montant de 23 M OMR (-68%). Pour mémoire, le *Muscat Securities Exchange* se distingue traditionnellement par sa faible liquidité, avec une part des actions flottantes limitée et un nombre de transactions réduit. De fait, le capital des sociétés cotées est principalement détenu par les fonds souverains omanais et les fonds de pension « dormants ». Dans le même temps, la Bourse de Mascate attire peu d'investisseurs étrangers, la gouvernance des entreprises cotées restant perfectible, tout comme l'environnement général des affaires et la protection des droits des investisseurs minoritaires, sujet sur lequel Oman est toujours en retrait dans les classements internationaux (88ème sur 190 pays dans le dernier rapport *Doing Business* de la Banque mondiale).

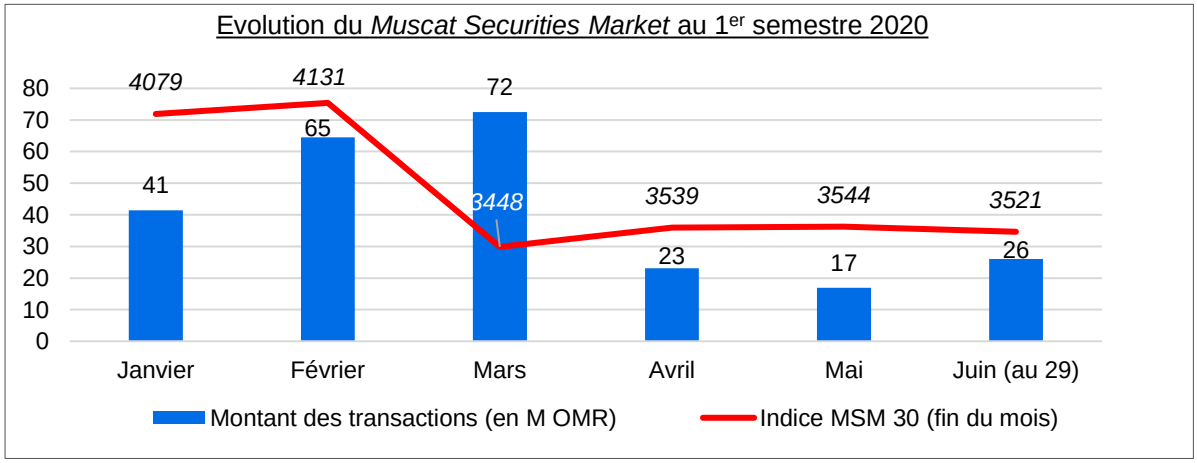

Source : msm.gov.om

Spatial : publication d'un appel d'offres pour accompagner le Sultanat dans son projet de satellite

L'entreprise publique *Space Communications Technology* (SCT) a publié en juin un appel d'offres pour la fourniture d'un appui technique et financier relatif au projet de premier satellite de télécommunication du Sultanat. L'entreprise sélectionnée aura la charge, entre autres, d'aider SCT à définir la position orbitale, d'élaborer une étude sur les débouchés commerciaux et de rédiger les appels d'offres pour l'acquisition et l'opération du satellite. En parallèle, SCT a annoncé avoir signé un *Memorandum of Understanding* avec l'entreprise omanaise *Dunes Middle East Company*, en vue de la fourniture de services de gestion des flux de télécommunication en lien avec la station terrestre d'Al Amerat. Pour mémoire, lancé au début des années 2000, puis remisé à plusieurs reprises, le programme satellitaire du Sultanat ambitionne désormais de mettre le premier satellite omanais sur orbite d'ici 2023/2024. Bien que désigné comme stratégique, ce projet, dont le

coût est estimé à plusieurs centaines de millions de dollars, pourrait toutefois être freiné par les importantes difficultés budgétaires auxquelles le Sultanat est actuellement confronté.

Antenne du téléport d'Al Amerat

Copyright
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Mascate.

Clause de non-responsabilité
Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les possibles erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Auteur : Service Économique de Mascate

Rédigé par : Pablo Nivon, Fabien Gleizes

Revu par : Fabien Gleizes
Chef du Service Économique de Mascate

https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/OM